

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1418

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avortement reste un choix difficile pour la plupart des femmes. Pourquoi vouloir créer un nouveau type d'avortement appelé « interruption volontaire partielle d'une grossesse multiple » ?